



Nombre de conseillers.....	43
En exercice.....	43
Présents à la séance.....	30
Pouvoirs.....	10
Excusés.....	03

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023
--

N°2023-12-02 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DEUX COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 21 décembre 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 8 décembre 2023.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERNARD Anne
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CARCREFF Corinne	DJABALI Sara
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	CRALIS Christophe
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence
AÏDOUDI Salem	CHASSAIN Clément	PERRAULT Gérard

Pouvoirs :

HERRMANN Marie-Catherine	à CARRATALA Henri
ARNAUD Philippe	à CRALIS Christophe
LAFARGUE Jean-Claude	à MANTEL Serge
GUIMARAES Odette	à MAUROBET Catherine
BARATTA Jean Pierre	à ATTARD Gérard
ADLANI Myriam	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DELERUELLE Quentin	à DJABALI Sara
COLLET Marie-Madeleine	à MONIER Annick
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
BACH Raphaël
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Madame Sara DJABALI a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la délibération n°2020-10-01 du 1^{er} octobre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil municipal ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal, notamment son article 24 ;

Vu la réunion de 1^{ère} Commission permanente du mardi 12 décembre 2023 ;

Considérant que le règlement intérieur du Conseil municipal prévoit la création en son sein de deux commissions permanentes chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée communale dans leurs domaines de compétence ;

Considérant que chaque commission, présidée par le Maire, est composée respectivement de 21 conseillers municipaux désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste et que chaque élu ne peut être membre que d'une seule commission ;

Considérant que les membres du Conseil municipal renoncent à l'unanimité à voter au scrutin secret ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité par,

- 34 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	LE COZ Lucie	FOURNIER Marine
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine
et ADLANI Myriam	AÏDOUDI Salem	CHASSAIN Clément
MANTEL Serge	MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERNARD Anne
et LAFARGUE Jean-Claude	CARCREFF Corinne	DJABALI Sara
MONIER Annick	ATTARD Gérard	et DELERUELLE Quentin
et COLLET Marie-Madeleine	et BARATTA Jean-Pierre	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	MAKHLOUF Dounia	CRALIS Christophe
BORDES Roselyne	LEROUX Pierre-Olivier	et ARNAUD Philippe
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine
et HERRMANN Marie-Catherine	MARKARIAN Olivier	et GUIMARAES Odette
		AOUATI Kheireddine

- 6 ne participent pas au vote :

BITATSI-TRACHET Françoise	
TRILLAUD Laurent	et JOLY Nathalie
HODÉ Laurence	et ROSSINI Christel
PERRAULT Gérard	

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20231221-2023-12-02-DE
Date de télétransmission : 09/01/2024
Date de réception préfecture : 09/01/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 1 : Désigne les membres de la première Commission permanente intitulée
Commission – Administration générale :

- Serge MANTEL
- Annick MONIER
- Henri CARRATALA
- Olivier MICONNET
- Marie-Catherine HERRMANN
- Jean-Claude LAFARGUE
- Pierre-Olivier LEROUX
- Olivier MARKARIAN
- Yacine KOUCEM
- Clément CHASSAIN
- Anne BERNARD
- Myriam ADLANI
- Quentin DELERUELLE
- Marie-Thérèse LE BLEGUET
- Catherine MAUROBET
- Kheireddine AOUATI
- Raphaël BACH
- Laurent TRILLAUD
- Marie-Laure HODÉ
- Christel ROSSINI

Article 2 : Désigne les membres de la deuxième Commission permanente intitulée
Commission – Service à la population :

- Kaïssa BOUDJEMAÏ
- Donni MILOTI
- Roselyne BORDES
- Lucie LE COZ
- Salem AIDOU DI
- Hélène MOULINAT-KERGOAT
- Philippe ARNAUD
- Corinne CARCREFF
- Gérard ATTARD
- Dounia MAKHLOUF
- Odette GUIMARAES
- Rina DI IORIO
- Marine FOURNIER

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20231221-2023-12-02-DE Date de télétransmission : 09/01/2024 Date de réception préfecture : 09/01/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

- Jean-Pierre BARATTA
- Sara DJABALI
- Serge BEREZIN
- Christophe CRALIS
- Marie-Madeleine COLLET
- Françoise BITATSI-TRACHET
- Nathalie JOLY
- Gérard PERRAULT

Ainsi fait et délibéré en séance le 21 décembre 2023.




Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 10/01/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20231221-2023-12-02-DE
Date de télétransmission : 09/01/2024
Date de réception préfecture : 09/01/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.